



## **Association Universelle d'Espéranto (UEA)**

*Intervention au*

*Conseil des Droits de l'Homme, 13<sup>e</sup> session,*

*1-26 mars 2010, Nations Unies, Genève.*

Le 16 mars 2010

### **Les droits linguistiques des minorités**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je représente l'Association Universelle d'Espéranto, la langue internationale neutre et démocratique utilisée dans plus de 100 pays.

Nous constatons à l'ONU que

- beaucoup de documents ne sont distribués qu'en anglais.
- les séances plénières sont interprétées dans les 6 langues officielles de l'ONU, mais que bien des travaux de groupes plus restreints ne se passent qu'en anglais.
- la retransmission des séances sur Internet est faite dans la langue originale de l'orateur et en anglais. Si quelqu'un ne comprend ni l'une ni l'autre langue, il ne peut pas suivre les débats.
- certains travaux de l'ONU ne se font pas en 6 langues, mais en 2 ou 3. Nous le déplorons.

Nous sommes fortement opposés au fait qu'une organisation internationale comme l'ONU fonctionne, toujours plus, uniquement en une seule langue nationale.

Un exemple parmi d'autres: le site de l'UNIFEM, l'organisation de l'ONU pour les femmes, n'est qu'en anglais. C'est inacceptable.

La diversité des espèces vivantes est précieuse et doit être maintenue, tout comme la diversité culturelle et linguistique. Cette diversité est visible dans cette salle et constitue une immense richesse. Si une langue nationale devient une langue internationale, c'est inéquitable et antidémocratique. Pendant qu'un non-anglophone cherche ses mots, l'anglophone cherche déjà ses arguments. Il a toujours un coup d'avance. Pendant qu'un savant anglophone fait des recherches en chimie ou en physique, le savant non-anglophone doit étudier l'anglais pour pouvoir publier en anglais. L'anglophone aura plus de chance d'arriver le premier aux brevets et aux Prix Nobel. Cette situation est injuste.

---

Universala Esperanto-Asocio

[www.uea.org](http://www.uea.org) \* [www.droits-linguistiques.org](http://www.droits-linguistiques.org) \* [www.esperanto.net](http://www.esperanto.net) \* [www.lernu.net](http://www.lernu.net)

Cette matinée du 16 mars a été dédiée aux droits des minorités\*. Parmi les peuples du monde, prenons maintenant l'exemple des francophones d'Afrique qui se sentent discriminés; sont-ils en passe de devenir une minorité?

Nous prions l'ONU et les organisations internationales qui lui sont liées de tout mettre en œuvre pour utiliser toujours plusieurs langues de travail, si possible les 6 langues officielles de l'ONU, ce qui constitue déjà une discrimination face aux 6000 présentes dans le monde et non utilisées à l'ONU pour des raisons évidentes.

Par ailleurs, nous remercions et félicitons les organisateurs de cette session d'avoir rendu possible l'interprétation en langue des signes de la séance du 5 mars, traitant des droits des handicapés dans le monde.

Pour terminer, nous revenons sur l'année 2008 qui a été déclarée année des langues par l'ONU\*\*. L'UNESCO s'est chargée de la mise en œuvre. Nous demandons que l'ONU déclare la décennie 2012 à 2021 décennie des langues.

Je vous remercie de votre attention.

\* Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée par l'Assemblée générale, 1992, 47<sup>ème</sup> session (A/RES/47/135, 18 déc. 1992)  
<http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/resguidf/resinsfr.htm>

\*\* Assemblée générale, Soixante et unième session, 96<sup>e</sup> séance plénière, Mercredi 16 mai 2007, à 15 heures, New York. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 96<sup>e</sup> séance plénière, 16 mai 2007, A/RES/61/266, Multilinguisme, point 25. « Proclame 2008 Année internationale des langues » Procès-verbal A/61/PV.96  
<http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r61fr.htm>